



GSM
HEIDELBERGCEMENT Group

Région Ouest Pays de la Loire
3 rue du Charron - 44 804 Saint-Herblain Cedex

Communes de ROUANS et CHAUMES-EN-RETZ (44) Carrière de "La Pointe des Chemins"

Demande d'autorisation environnementale

Projet de renouvellement et d'extension
de la carrière de "La Pointe des Chemins"

rubriques ICPE 2510-1, 2515 et 2517
rubriques IOTA 1.1.2.0, 2.1.5.0, 2.2.1.0,
3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.2.3.0

Capacités techniques et financières

*PJ n°47 du Cerfa n°15964*02*



Sommaire

I. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'EXPLOITANT	2
.....
I.A PRESENTATION DE LA SOCIETE GSM.....	3
I.A.1 HeidelbergCement Group dans le monde	3
I.A.2 HeidelbergCement Group en France	3
I.A.3 La société GSM en France	4
I.A.4 La société GSM dans le secteur des Pays de la Loire	5
I.B CAPACITES TECHNIQUES DE L'EXPLOITANT	6
I.B.1 Les moyens humains	6
I.B.2 Les moyens matériels	7
I.B.3 Expertise en matière de remise en état des sites	8
I.C POLITIQUES DE L'ENTREPRISE GSM	10
I.C.1 Politique qualité et service aux clients	10
I.C.2 Politique santé et sécurité au travail	10
I.C.3 Politique environnementale	10
I.C.3.1 La démarche environnementale de GSM	11
I.C.3.2 L'engagement de GSM en faveur de la biodiversité	15
I.D CAPACITES FINANCIERES DE L'EXPLOITANT	16
II. ANNEXES DES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES .	17

I.
CAPACITES
TECHNIQUES ET
FINANCIERES DE
L'EXPLOITANT

La société GSM dispose de l'expérience, d'une organisation, d'un personnel qualifié, de capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et à la remise en état de carrières de roches meubles ou massives et pour élaborer des granulats destinés à la construction et aux travaux publics.

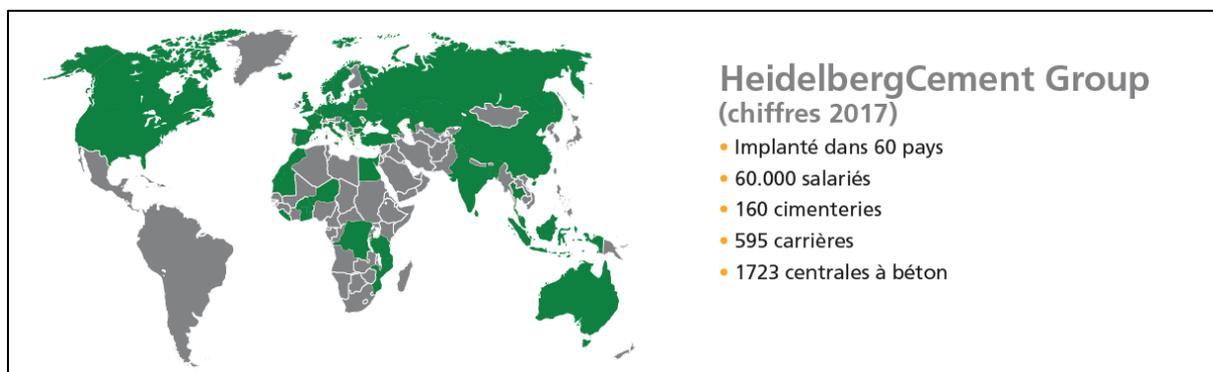
I.A PRESENTATION DE LA SOCIETE GSM

Créée en 1928, la société GSM est, depuis juillet 2016, une filiale du groupe HeidelbergCement.

I.A.1 HEIDELBERGCEMENT GROUP DANS LE MONDE

HeidelbergCement, dont la fondation remonte à 1873, est aujourd'hui l'un des groupes mondiaux leaders du secteur des matériaux de construction. Avec le rachat du cimentier italien Italcementi en 2016, dont faisait partie la société GSM, HeidelbergCement est devenu respectivement numéro 1, 2 et 3 dans la production de granulats, de ciment et de béton prêt à l'emploi.

Ainsi, le groupe, qui a pris une nouvelle envergure, compte aujourd'hui 60.000 employés sur plus de 3.000 sites de production (carrières, exploitation de matériaux marins, cimenteries, centrales à béton...) situés dans environ 60 pays répartis sur les cinq continents.



Implantations dans le monde du groupe HeidelbergCement, chiffres 2017

I.A.2 HEIDELBERGCEMENT GROUP EN FRANCE

Le Groupe HeidelbergCement se déploie en France sur trois principaux métiers des matériaux de construction, à travers trois sociétés :

- Ciments Calcia pour le ciment et sa filiale SOCLI pour la chaux ;
- **GSM et ses filiales, pour les granulats ;**
- Unibéton, pour le béton prêt à l'emploi.

I.A.3 LA SOCIÉTÉ GSM EN FRANCE

La société GSM répond à un besoin : l'approvisionnement des marchés du bâtiment et des travaux publics en granulats (sables et graviers), matière première indispensable à l'aménagement du cadre de vie.

Les ressources minérales exploitées par la société GSM pour la production de granulats sont diversifiées (roches meubles en eau ou hors d'eau, roches massives calcaires ou éruptives, granulats marins...) pour répondre aux nombreuses spécifications des chantiers livrés : sables et graviers calibrés roulés ou concassés, recompositions granulométriques, graves, graves routières, bétons concassés recyclés...

La société GSM développe également une compétence dans la valorisation des remblais inertes issus de chantiers de terrassements, pour la remise en état de carrières ou en ISDI (installations de stockage de déchets inertes).

GSM en France en chiffres
Près de 700 salariés en 2020.
Environ 80 sites constitués de carrières, sablières, ports et dépôts implantés sur une trentaine de départements français.
22,8 millions de tonnes commercialisées en 2020 (total GSM et ses filiales).

Les tonnages vendus et effectifs de la société GSM et ses filiales sur les trois dernières années (2018, 2019 et 2020) sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Activité Granulats France [1]		2020	2019	2018
GSM	Tonnage vendu (kt)	16 184	16 638	16 194
	Effectifs inscrits	583	601	563
Filiales et minoritaires	Tonnage vendu (kt)	6 623	7 432	7 114
	Effectifs inscrits	116	122	123
Total GSM et filiales	Tonnage vendu (kt)	22 807	24 070	23 308
	Effectifs inscrits	699	723	686

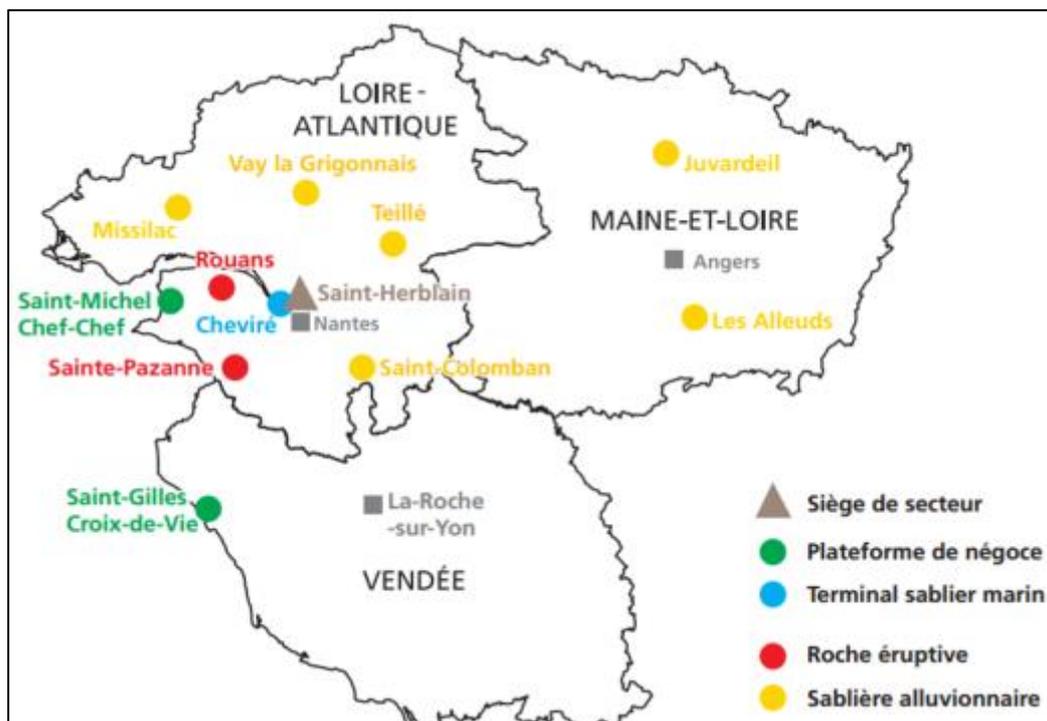
[1] GSM et filiales et participations minoritaires

Tonnages et effectifs de GSM France sur les trois dernières années (2018, 2019 et 2020)

I.A.4 LA SOCIETE GSM DANS LE SECTEUR DES PAYS DE LA LOIRE

La carrière de la Pointe des Chemins à Rouans fait partie du secteur Pays de Loire qui compte onze sites d'exploitation, dont six sablières, deux carrières de roches massives, deux négoce et un terminal sablier. Le site de Rouans est équipé de son propre laboratoire de contrôle qualité.

Le siège social du secteur est basé à Saint Herblain (44).



Sites du secteur Pays de Loire de la société GSM

I.B CAPACITES TECHNIQUES DE L'EXPLOITANT

I.B.1 LES MOYENS HUMAINS

Le siège social de GSM est situé à Courbevoie (92), au 4 Place des Saisons (Tour Alto). Ce site rassemble les directions fonctionnelles et des services supports dans les domaines suivants : environnement, géologie et prospection, qualité, matériel et procédés industriels, juridique, santé et sécurité, ressources humaines, communication, administration et finances, comptabilité, informatique.

Afin d'être plus proche de ses clients et des acteurs locaux, la société GSM est organisée en Directions Régionales et Directions de Secteur avec des moyens technologiques et logistiques performants et des équipes de professionnels maîtrisant parfaitement la connaissance des gisements, des techniques d'exploitation et des besoins de ses clients.

Au niveau local, la société GSM est structurée en 4 directions régionales et 12 directions de secteurs. Un secteur est l'échelon opérationnel en charge des carrières et des sites de production d'un secteur géographique donné, avec ses moyens humains et matériels propres pour assurer la maîtrise opérationnelle de l'ensemble de l'activité.

Toutes les compétences sont réunies pour répondre à l'ensemble des exigences du métier d'exploitant de carrières et de producteur de granulats ainsi qu'aux réglementations et normes qui l'encadrent :

- **Responsables d'exploitation et de production** chargés de la conception des outils industriels, de leur maintenance et de la fabrication des produits finis ;
- **Responsables commerciaux et responsables logistiques** chargés de la commercialisation et la distribution des granulats auprès des clients ;
- **Responsables fonciers et environnement** en charge de la maîtrise des terrains, des dossiers administratifs de demandes d'autorisation, des études environnementales, du suivi des conformités réglementaires et de la concertation avec les acteurs locaux ;
- **Animateurs qualité, sécurité, environnement**, chargés de décliner la politique mise en place par la société GSM dans ces trois domaines ;
- **Chefs de carrières** encadrant une équipe chargée des opérations d'extraction, de production industrielle, de remise en état des sites.

Grâce à cette structure décentralisée, la société GSM assure une relation de proximité avec tous les acteurs locaux et régionaux.

La carrière de la Pointe des Chemins emploie directement 10 salariés :

- 1 chef de carrière
- 1 agent de bascule
- 2 pilotes d'installation
- 2 conducteurs de tombereau

- 1 pelleur
- 2 conducteurs d'engins
- 1 agent d'entretien

ainsi que 3 personnes supplémentaires dans le laboratoire présent sur la carrière.

I.B.2 LES MOYENS MATERIELS

La société GSM dispose de tout le matériel nécessaire à l'exploitation des carrières et pour la production de granulats de qualité, dans le respect des législations et normes techniques et environnementales applicables. La société GSM possède et gère un équipement industriel constitué :

- De constructions et d'installations de production de granulats (broyeurs, concasseurs, traitement des sables et des eaux, convoyeurs...) fixes ou mobiles ;
- De matériels flottants (dragues, convoyeurs flottants...)
- De matériels mobiles (engins de chantiers, chargeuses...).

Les installations de production de granulats en service présentent des capacités de production variées proportionnées aux sites exploités et aux besoins locaux. Les plus importantes d'entre elles peuvent produire jusqu'à un million de tonnes de granulats par an.

A titre d'illustration, au bilan de l'entreprise clos au 31/12/2020, la valeur brute des actifs immobilisés de la société GSM en constructions et en installations techniques, matériel, et outillages industriels s'élève à environ **181 millions d'euros**.

Ces moyens techniques permettent à la société GSM de maîtriser l'ensemble des étapes de la vie d'une carrière, et notamment de réaliser une remise en état progressive et coordonnée à l'exploitation de manière continue.



Exemple de matériels d'exploitation de GSM

I.B.3 EXPERTISE EN MATIERE DE REMISE EN ETAT DES SITES

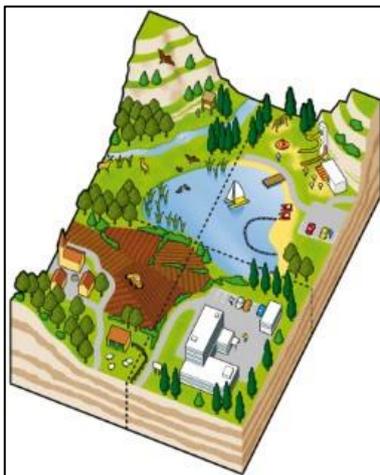
La capacité technique de remise en état des sites fait partie intégrante des compétences à déployer dans l'exploitation des carrières et est l'une des conditions indispensables à l'intégration dans les territoires et à l'acceptation de l'activité industrielle par le plus grand nombre.

Avec plusieurs décennies d'expérience, la société GSM présente des réalisations variées de réaménagement et de réemploi des carrières exploitées. Cette expérience porte sur différents milieux naturels dont les caractéristiques sont déterminées par la nature de la roche exploitée (alluvionnaires, autres roches meubles, calcaires...), la topographie des lieux (plaine, coteaux...), la présence d'eau ou non, les éléments constitutifs du milieu naturel (climat, patrimoine écologique...) et les possibilités d'usage et de gestion des espaces dans le territoire. Les vocations prioritaires des sites après exploitation de carrières n'empêchent pas des remises en état composites. Par exemple, une préfiguration d'une base de loisirs comprend souvent des zones d'intérêt écologique.

Par rapport à d'autres activités industrielles, l'exploitation de carrière présente la singularité de restituer des nouveaux espaces qui constituent de véritables opportunités pour l'aménagement du territoire avec des affectations souvent différentes de l'origine. Les travaux progressifs de remise en état, au fur et à mesure de l'exploitation, s'effectuent en concertation avec les acteurs locaux tout au long de la vie des sites, notamment pour anticiper les éventuels aménagements, équipements et infrastructures qui constitueront des opérations distinctes réalisées avec d'autres acteurs dans le prolongement de la carrière.

La création d'espaces naturels favorisant la biodiversité et l'écologie – zones humides, sites d'intérêt ornithologique, friches sèches, talus et éboulis, observatoires de la nature ouverts ou non au public...

La restitution sous forme de terrains agricoles ou reboisés – plantations ou mise en culture sur terrains décaissés ou remblayés par des matériaux inertes...



L'aménagement de bases de loisirs et de parcs publics ou privés - Plans d'eau pour les sports nautiques, réserves de pêche ou de chasse, itinéraires sportifs...

La restitution de zones constructibles ou aménagements participant au développement local – Terrains nivelés après décaissement ou remblayage par des matériaux inertes.

Capacité de remise en état et de réemploi des sites industriels par GSM



Exemple de sites réaménagés par GSM

I.C POLITIQUES DE L'ENTREPRISE GSM

I.C.1 POLITIQUE QUALITE ET SERVICE AUX CLIENTS

La société GSM produit des granulats qui répondent aux besoins en matériaux des entreprises générales du bâtiment et des travaux publics, des industriels du béton prêt à l'emploi et des produits bétons préfabriqués, artisans, maçons ou VRD, négociants, particuliers...

Tous les sites de production de GSM sont aujourd'hui **certifiés CE2+**, attestation de conformité délivrée par des organismes notifiés. Certains sites bénéficient également de certifications qualité par tierce partie, notamment :

- La **certification NF-Granulats**, délivrée par AFNOR CERTIFICATION ;
- La **certification ISO 9001** délivrée par L'AFAQ.

Les expéditions des granulats produits se font majoritairement en vrac mais aussi par des conditionnements en big-bags pour les négociants ou les chantiers urbains via des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires en fonction des infrastructures existantes aux abords des implantations.

I.C.2 POLITIQUE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

La société GSM applique de longue date une politique volontariste en matière de santé et sécurité du personnel, avec une approche harmonisée commune à toutes les filiales du Groupe, adaptée aux standards d'HeidelbergCement Group.

La politique sécurité de GSM repose sur un programme de prévention exigeant une **prise de conscience collective de "l'esprit sécurité"**. Elle s'appuie sur l'implication de chacun de ses collaborateurs et des sous-traitants, afin de garantir leur sécurité, en visant le « zéro accident ».

L'engagement « sécurité » est encadré par un système de management et son animation, avec des actions en matière d'affichage, sur les comportements et la gestion des risques, avec, évidemment, le respect des réglementations applicables aux salariés et sous-traitants intervenants sur les sites.

I.C.3 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Parmi les premiers producteurs de granulats à avoir pris des initiatives pour améliorer ses performances environnementales dès le début des années 1990, la société GSM mène ses actions visant à concilier exigences économiques et enjeux environnementaux de son activité industrielle.

Cette politique s'inscrit parfaitement dans celle du Groupe HeidelbergCement auquel GSM appartient depuis 2016, qui construit, selon les principes du développement durable et ses

trois piliers (économique, environnemental et social), un programme et des objectifs à long terme, déclinée pour toutes les sociétés du Groupe.

I.C.3.1 LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DE GSM

Conscient et soucieux des effets générés par ses activités d'exploitation de carrières, la société GSM place historiquement, depuis plus de 30 ans, les aspects environnementaux au cœur de son action et de ses projets industriels.

La démarche de la société GSM vise 3 objectifs :

1. Répondre durablement aux besoins en matériaux de la collectivité

GSM applique toutes les solutions économiquement viables qui permettent une utilisation rationnelle des matériaux, avec **diversification des gisements** valorisables naturels (terrasses alluviales, roches massives, granulats marins...), le développement du **recyclage** et l'**optimisation du rendement des gisements**, notamment par des investissements industriels adaptés à chaque contexte géologique.

Combinée à une utilisation adaptée des modes de **transport** possibles (routier, fluvial, ferroviaire), cette orientation est destinée à assurer un approvisionnement durable en matériaux à proximité des bassins de consommation en limitant les émissions de CO₂.

2. Réussir l'intégration de l'activité dans les territoires

Les exploitations de carrières développées par GSM sont implantées en cohérence avec les différents documents de planification qui encadrent l'usage du territoire. Grâce à des études techniques et environnementales poussées et un travail de concertation, de dialogue, d'information et de partenariats avec les parties prenantes locales, les conditions d'exploitation et de remise en état sont fixées pour la meilleure intégration et acceptation possibles de l'activité industrielle.

En particulier, la compatibilité des remises en état des sites avec les orientations d'aménagement des territoires fait l'objet d'un travail collaboratif et de communication pour réussir collectivement le réemploi des sites post-exploitation.

3. Prévenir, maîtriser et contrôler l'influence de l'activité sur l'environnement

L'exploitation de carrières paraît une activité simple mais qui va concerner tous les domaines de l'environnement : eau superficielle et souterraine, air, bruit, paysage, faune et flore, l'énergie, sols ... Les actions d'amélioration continues des pratiques, techniques et comportements des équipes de GSM et ses sous-traitants sont déterminées par le cadre réglementaire applicable ou issues de démarches volontaires.

Ainsi, GSM s'engage dans des démarches de certifications (ISO 14001, ISO 50001) ou encore dans des politiques en faveur des milieux naturels (développement d'un système de management de la biodiversité).

En pratique, la conduite de la politique environnementale de l'entreprise s'effectue sur le terrain par des réalisations concrètes que chaque secteur met en œuvre au travers des Plans d'Actions Environnementales détaillés : objectifs, modalités, moyens et délais de réalisation, contrôles et suivis des actions...

✓ La politique industrielle

Toutes les nouvelles installations de fabrication de granulats bénéficient des meilleures techniques de prévention des incidences environnementales : poussières, bruit, consommation énergétique, consommation d'eau... L'écoconception des équipements industriels est un axe majeur d'amélioration de GSM.

✓ Des contrôles environnementaux réguliers

Les suivis environnementaux des prélèvements et des émissions (eaux, bruit, poussières vibrations...) ainsi que les suivis écologiques des sites sont systématiquement confiés à des laboratoires ou bureaux d'études externes indépendants. GSM effectue également un autocontrôle régulier de son activité pour assurer la conformité des sites aux prescriptions techniques et environnementales imposées par les autorisations administratives encadrant chaque établissement.

✓ Audits externes et certifications

La certification délivrée par des organismes accrédités indépendants garantit l'identification et la hiérarchisation des effets environnementaux des sites, l'organisation et les moyens mis en œuvre pour les traiter dans une logique d'amélioration continue et la conformité aux exigences réglementaires :



- **ISO 14001** : GSM a obtenu dès 2000 la certification ISO 14001 pour quelques sites. En 2013, fort du nombre des 53 sites déjà certifiés, GSM s'est engagé dans un processus de certification de l'ensemble des sites de production et a obtenu cette **certification ISO 14001 nationale multisites en avril 2015 puis l'a renouvelé en juin 2018** ;



- **ISO 50001** : GSM a également déployé le système de management de l'énergie ISO 50001. En **septembre 2015, la certification ISO 50001 est obtenue pour l'ensemble de ses installations de productions de granulats (renouvelé en juin 2018)** ;



- **Charte des carrières UNICEM** : Amorcée en 1992 par les producteurs français de granulats, la Charte Environnement est une démarche de progrès volontaire et active comprenant des engagements sur des mesures de respect de l'environnement validé par des audits réguliers et sur le dialogue avec les parties prenantes externes : collectivités locales, riverains, associations environnementales... GSM a été l'une des entreprises fondatrices de la charte dès son origine et contribue toujours aux programmes d'études et de recherches de la

profession. **Courant 2018, GSM a adhéré à la Charte RSE de Unicem Entreprises Engagées.** Son évaluation par un organisme extérieur est en cours

✓ Dialogue, information et concertation

La société GSM est la première entreprise du granulat à avoir mis volontairement en place des Comités de Suivi de l'Environnement (CSE) locaux dès 1993. Cette démarche est menée en continuité depuis lors.

GSM s'investit également dans les opérations de communication sur les territoires où elle est implantée. Des journées portes ouvertes sont organisées régulièrement, notamment lors de l'opération UNPG Carrières à Cœur Ouvert. L'ouverture des sites se poursuit également avec des participations à des opérations de tourisme industriel, à des manifestations locales ou encore l'accueil de scolaires

I.C.3.2 L'ENGAGEMENT DE GSM EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Les carrières ont la particularité de pouvoir constituer des zones d'intérêt écologique pendant et après exploitation. Ainsi, un grand nombre de carrières réaménagées sont devenues des sites naturels de grande valeur écologique, souvent intégrées dans des ZNIEFF de type I ou II et accueillent de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

Consciente de cette capacité, GSM établit de longue date des partenariats avec des experts naturalistes et des associations locales de protection de l'environnement, un partenariat national avec le comité français de l'UICN en 2007 et a mis en place un système de management de la biodiversité des carrières reconnu par une certification.

✓ Des partenariats locaux

Des partenariats sont établis avec experts naturalistes, des instances scientifiques comme le Muséum National d'Histoire Naturelle, conservatoires botaniques ... ou des associations de protection de la nature telle le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, pour la réalisation d'études écologiques et le suivi régulier de l'évolution des milieux.

✓ Des partenariats régionaux et nationaux

Le partenariat national avec le comité français de l'UICN conclu en 2007 comprend 3 engagements pour bâtir ensemble une politique et des actions en faveur de la biodiversité :

- Former, sensibiliser et communiquer sur la biodiversité ;
- Améliorer la connaissance et la prise en compte de la biodiversité ;
- Développer la gestion écologique des sites.



✓ Le système de management de la biodiversité



En juillet 2011, GSM adhère à la nouvelle SNB 2011-2020 et dépose un an plus tard son projet de Système de Management de la Biodiversité (SMBio.). Ce système est inspiré du modèle ISO 14001 pour répondre spécifiquement aux sujets de la biodiversité en carrière selon le principe d'amélioration continue des pratiques. **Fin 2015, GSM est la première entreprise productrice de granulats et l'une des six premières entreprises pilotes à avoir obtenu la certification « Engagement Biodiversité » par ECOCERT Environnement. Fin 2018/ début 2019, GSM est la première entreprise à avoir obtenu la certification AFAQ Biodiversité par L'AFNOR.**

I.D CAPACITES FINANCIERES DE L'EXPLOITANT

Le capital social de la société GSM est de **18 675 840 euros**.

En 2020, l'Unité Economique et Sociale de GSM a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de **268 millions d'euros** pour un résultat net de près de **15 millions d'euros**.

<u>GSM</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Chiffre d'affaires (en k€)	297 784	268 183	271 902	255 564
Résultat net (en k€)	26 474	15 132	15 544	20 946

Chiffres clefs (en k€) de GSM – 2018-2021

Par ailleurs, GSM a constitué des cautions bancaires à titre de garanties financières de remise en état des carrières pour un montant total de **48,8 millions d'euros à fin 2020** pour GSM et ses filiales.

La situation financière permet ainsi à GSM d'exploiter les sites conformément aux exigences applicables et aux conditions d'exploitation prescrites par les autorisations préfectorales, notamment en matière d'environnement.

Le bilan comptable de la société GSM sur l'année 2021 est reproduit en annexes de ce document n°3a.

II.
ANNEXES DES
CAPACITES
TECHNIQUES ET
FINANCIERES

Bilan comptable de la société GSM sur l'année 2021

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GSM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0000 LBS TECHNODES 78930 GUERVILLE		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N clos le, 31/12/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	4 746 849	4 662 735	84 114
		Fonds commercial (1) AH	AI	49 164 495	45 920 833	3 243 661
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	2 449 856	2 383 291	66 565
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
		Terrains AN	AO	44 116 162	25 209 974	18 906 187
		Constructions AP	AQ	14 416 815	12 067 968	2 348 847
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	160 711 650	135 781 045	24 930 606
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	8 548 834	7 014 350	1 534 484
Immobilisations en cours AV		AW	9 043 568		9 043 568	
Avances et acomptes AX		AY	428 862		428 862	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	52 245 156	10 224 116	42 021 040
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
	Autres titres immobilisés BD	BE	24 612	15 001	9 611	
	Prêts BF	BG	9 438		9 438	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	134 818	1 110	133 708	
TOTAL (II) BJ		346 041 113	243 280 423	102 760 690		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	34 802 843	1 494 990	33 307 853
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	24 314 584	2 516 557	21 798 027
	CRÉANCES	Marchandises BT	BU	3 561 503	361 429	3 200 074
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	403 043		403 043
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	55 501 137	684 446	54 816 692
		Autres créances (3) BZ	CA	53 226 071	8 965 885	44 260 186
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
	Disponibilités CF	CG	241 752		241 752	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	56 256 668		56 256 668	
	TOTAL (III) CJ	CK	228 307 601	14 023 307	214 284 294	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		574 348 714	IA	257 303 729	317 044 984	
Retenues : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP		(3) Part à plus d'un an CR	46 489 570	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GSM		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 18 675 840)	DA	18 675 840
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	36 548 338
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	173 754
	Réserve légale (3)	DD	1 898 076
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	304 916
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	16 547 630
	Report à nouveau	DH	83 211 554
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 473 528
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	6 572 976
TOTAL (I)	DL	190 406 611	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	3 374 917
	Provisions pour charges	DQ	26 958 090
	TOTAL (III)	DR	30 333 006
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DI	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	228 123
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 128 480
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 880
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 719 778
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 354 559
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 189 956
Autres dettes	EA	22 649 150	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB	25 442
TOTAL (IV)	EC	96 305 367	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	317 044 984
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	90 028 383	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	228 123	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GSM		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 598 560	FB	FC	25 598 560	
	Production vendue { biens * services *	FD	210 417 366	FE	3 448 845	FF	213 866 211
		FG	58 319 066	FH		FI	58 319 066
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	294 334 993	FK	3 448 845	FL	297 783 838
	Production stockée*				FM	-482 720	
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	19 415	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	7 500 069	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 214 410	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	306 035 012
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	22 772 895	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	432 122	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	18 990 101	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	-180 978	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	168 498 890	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	5 905 209	
	Salaires et traitements*				FY	21 829 501	
	Charges sociales (10)				FZ	10 939 324	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	9 741 521
						GB	106 724
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 928 371
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 222 293	
	Autres charges (12)				GE	1 676 426	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	268 862 399	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	37 172 614	
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	44 065	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	62 487	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 021 629	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	99 756	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	130 000	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 251 385	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	1 179 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	437 601	
	Différences négatives de change				GS	10	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	1 616 611	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-365 226	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	36 788 965	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise GSM		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 294	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 069 569	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 599 843	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 676 706	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	19 031	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 416 094	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 022 593	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 457 718	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 218 988	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	2 107 455	
Impôts sur les bénéfices *		HK	10 426 970	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	312 007 168	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	285 533 640	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 473 528	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	566 117
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 118 711	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	70 094	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	876 813	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités et amendes		19 031		
VNC immobilisations corporelles cédées		1 364 366		
VNC immobilisations financières cédées		50 518		
VNC immobilisations incorporelles		1 210		
Dotations aux amortissements dérogatoires		1 022 593	1 283 648	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		GSM		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations						
			Conseignées à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	57 123 523	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG	46 167 393	KH	KI	17 507		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	6 209 782	KK	KL	0
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI	KM	1 084 338	KN	KO	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	8 051 284	KQ	KR	0	
		Dont Composants	M3	KS	166 338 785	KT	KU	969 773	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		KV	7 223 312	KW	KX	49	
		Dont Composants		KY	315 390	KZ	LA	5 000	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 857 196	LC	LD	19	
		Emballages récupérables et divers *		LE	444 550	LF	LG	0	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	5 499 638	LI	LJ	6 937 857		
	Avances et acomptes		LK	95 045	LL	LM	333 817		
	TOTAL III		LN	243 286 714	LO	LP	8 264 022		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
Autres participations			8U	52 295 674	8V	8W	0		
Autres titres immobilisés			IP	24 612	IR	IS	0		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	170 837	IU	IV	3 680		
TOTAL IV			LQ	52 491 123	LR	LS	3 680		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	352 901 361	ØH	ØJ	8 267 702			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	762 324	LW	56 361 199		
CORPORELLES	Terrains		IP	-336 899	LX	2 405 638	LY	44 116 162	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	-7 980	MA	442 733	MB	5 775 030	
		Sur sol d'autrui	IR	-39 582	MD	34 227	ME	1 089 694	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	IS	-145 643	MG	644 836	MH	7 552 091	
		Dont Composants	IT	-2 813 949	MJ	9 410 856	MK	160 711 650	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers	IU	-3 964	MM	239 185	MN	6 988 141	
		Matériel de transport	IV		MP	185 558	MQ	134 832	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	Dont Composants	IW	-45 910	MS	921 815	MT	981 311	
		Dont Composants	IX		MV		MW	444 550	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	3 393 927	MZ		NA	9 043 568	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	428 862	
	TOTAL III		IV	0	NG	14 284 846	NH	237 265 890	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
Autres participations			IØ	ØX	50 518	ØY	52 245 156		
Autres titres immobilisés			I1	2B		2C	24 612		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	30 262	2F	144 256		
TOTAL IV			I3	NJ	80 780	NK	52 414 023		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0	ØK	15 127 950	ØL	346 041 113		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
 SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

2022
 DG-FIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : GSM Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
 DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

6

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GSM								Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	53 087 380	PF	391 506	PG	512 026	PH	52 966 859
TOTAL I		RK	53 087 380	RM	391 506	RN	512 026	RO	52 966 859
Terrains		PI	23 018 970	PJ	1 159 366	PK	1 518 840	PL	22 659 496
Constructions	Sur sol propre	PM	5 382 880	PN	184 700	PO	442 733	PQ	5 124 847
	Sur sol d'autrui	PR	2 029 499	PS	43 043	PT	109 157	PU	1 963 385
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	5 244 846	PW	274 377	PX	542 926	PY	4 976 296
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	137 759 258	QA	7 232 859	QB	9 211 073	QC	135 781 045
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	5 341 045	QE	411 348	QF	237 913	QG	5 514 480
	Matériel de transport	QH	315 390	QI	158	QJ	185 558	QK	129 990
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 802 535	QM	44 164	QN	921 369	QO	925 330
	Emballages récupérables et divers	QP	444 550	QR	0	QS		QT	444 550
TOTAL II		QU	181 338 972	QV	9 350 015	QW	13 169 568	QX	177 519 420
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	234 426 352	ØP	9 741 521	ØQ	13 681 594	ØR	230 486 279
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	705	P9	Q1 -705	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	705	SC	SD -705	
Terrains	Q2	857	Q3	Q4	Q5	8 560	Q6	Q7 -7 702	
Constructions	Sur sol propre	Q9	2 504	R1	R2	2 629	R4	R5 -125	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	13 581	S2	S3 -13 581	
Inst. générales, agenc. et am. des const.	S5	1 536	S6	168	S7	5 658	S9	T1 -6 684	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	10 177	T4	1 005 968	T5	143 405	T7	T8 -232 294	
Autre immobilisation corporelle	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	1 383	U2	U3	765	U5	U6 -429	
	Matériel de transport	U8		U9	V1	V2	V3	V4	
Mat. bureau et infom. mobilier	V6		V7	V8	V9	393	W1	W2 -393	
Emballages recup. et divers	W4		W5	W6	W7		W8	W9	
TOTAL II	X2	16 457	X3	1 006 136	X4	174 991	X6	X7 -260 351	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL				NM			NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	NP	16 457	NQ	1 006 136	NR	174 991	NT	1 108 657	
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)	NW	1 022 593	Total général non ventilé (NS-NI+NU)		NY	1 283 648	Total général non ventilé (NV-NY)		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	6 834 032	TM	1 022 593	TN
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL
Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ
TOTAL I	3Z	6 834 032	1 022 593	1 283 648	6 572 976
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	4A	2 041 129	4B	1 104 884	4C
Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L
Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R
Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	5 631 145	4Y	376 718	4Z
Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	20 525 220	5W	4 740 691	5X
TOTAL II	5Z	28 197 494	6 222 293	4 086 780	30 333 006
Provisions pour dépréciation					
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	106 724	6G	295 832
	- titres mis en équivalence	0Z		0A	
	- titres de participation	9U	10 318 116	9V	6 000
	- autres immobilisations financières (1) *	06	0	08	16 111
Sur stocks et en cours	6N	5 464 731	6P	1 236 237	6R
Sur comptes clients	6I	476 707	6U	250 580	6V
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	7 762 399	6Y	1 614 555	6Z
TOTAL III	7B	26 781 089	3 214 095	3 177 734	26 817 450
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	61 812 615	10 458 980	8 548 162	63 723 433
Dont dotations et reprises					
	- d'exploitation		UE	8 257 387	UF
	- financières		UG	1 179 000	UH
	- exceptionnelles		UJ	1 022 593	UK
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : GSM		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	26 473 528		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	286 759	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	51 549	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 661 845	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	4 680 876	
	Amendes et pénalités	WJ	19 031	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	10 426 970		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	60 998	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				YB	
		- imposées au taux de 0 %				ZN	0
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	28 000	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zero	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
				TOTAL I	WR	42 008 680	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	3 872 276
Régimes d'imposition particulières et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
		- imposées au taux de 0 %				WH	43 482
		- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	51 081	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	970 540
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
Majoration d'amortissement*						XD	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 209C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 decies)	1F		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC		
Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)						L5	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA	
Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)						XC	
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction* exception simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
	Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	36 885 024		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	0		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	36 885 024		

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GSM

N° SIRET : 57216565201153

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
0008 RUE COURTOIS
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	26 473 528
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	15 535 152
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	42 008 680
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	5 080 174
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	43 482
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	5 123 656
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		36 885 024
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *			F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		36 885 024
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES DGFP N° 2058-B2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GSM		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 1° du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provisions pour risques divers	8X	17 000	8Y 204 000
Provision pour charges de retraite	8Z	376 718	9A 164 289
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
Provision Stocks - Rotation lente	9D	1 715 181	9E 2 260 456
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Participation des salariés	9K	2 107 000	9L 845 583
Contribution sociale de solidarité (Organic)	9M	445 946	9N 397 948
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		4 661 845	3 872 276
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
 ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
 ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
 COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÈMENT**

**N° 2058 Bbis
 2022**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : GSM

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 RUE COURTOIS
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	43 482
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis))	M5ter
Déficits imputés	J9
Déficits reportables	M6
Déficits nés au titre de l'exercice	H8 0
Total des déficits restant à reporter	H9 0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1	0	(2)			0
	N - 2	0	(2)			0
	N - 3			(2)		
	N - 4			(2)		
	N - 5			(2)		
	N - 6			(2)		
	N - 7			(2)		
	N - 8			(2)		
	N - 9			(2)		
	N - 10			(2)		

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise GSM				Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	68 079 054	AFFECTATIONS	- Réserve légale ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	15 132 499		- Autres réserves ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes ZE	
					Autres répartitions ZF	
	TOTAL I	ØF	83 211 554		Report à nouveau ZG	83 211 554
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	
TOTAL II					ZH	83 211 554
RENSEIGNEMENTS DIVERS						
Exercice N :						
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)			VQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance			YT 35 073 548		
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 9 828 310)			XQ 26 255 874		
	Personnel extérieur à l'entreprise			YU 4 419 196		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS 2 702 424		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES 429 043)			ST 100 047 849		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 168 498 890		
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW 1 254 459		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)			9Z 4 650 750		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX 5 905 209	
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée			YY 60 102 298		
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ 39 645 411		
DIVERS	Montant brut des salaires *			ØB 21 509 492		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK 0,45 %		
	Numéro du centre de gestion agréé * XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies			RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA 36 885 024	Plus-values à 15% JK	0	Plus-values à 0% JL	0	
		Plus-values à 19% JM	0	Imputations JC	16 800	
	Groupe : résultat d'ensemble JD	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO		
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ				

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

N° 2058 FC
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : GSM

N° SIRET : 57216565201153

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE
 0008 RUE COURTOIS
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant *

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	43 482
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	43 482
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6			36 885 024
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			2 548
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13			36 882 476

⁽¹⁾ pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GSM						Néant <input type="checkbox"/>
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I. Immobilisations*	1 Terrains	874 933				874 933
	2 Carrières	203 780				203 780
	3 Agencements, aménagements t	813 055			806 102	6 953
	4 Agencements, aménagements t	762 958			712 738	50 220
	5 Constructions	442 733			442 733	0
	6 Bâtiments, agencements et a	567 740			542 926	24 814
	7 Installations techniques	7 195 215			7 107 883	87 332
	8 Matériel et outillage	2 215 642			2 103 189	112 453
	9 Installations générales	239 185			237 913	1 272
	10 Matériel transport	185 558			185 558	0
	11 Matériel bureau, informatiq	921 815			921 369	446
	12 Constructions sur sol d'aut	111 322			109 157	2 165
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1 667 446	-207 487	-207 487				
2 2 214 903	2 011 123	2 011 123				
	-6 953	-6 953				
	-50 220	-50 220				
	0					
	-24 814	-24 814				
	5 001	-82 331				
	181 601	69 148				
	-1 272	-1 272				
	100	100				
	-446	-446				
	-2 165	-2 165				
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17 Provisions pour dépréciation de titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					100 000
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					6 518
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		1 703 473			43 482	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A
 1/1

Désignation
 GSM

Nature	Immobilisations				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
Logiciels	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.	-1 210				
		513 236							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
		512 026	1 210	-1 210					
Titres de participation	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
		50 518						-50 000	
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
		50 518	518	-50 000					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran. imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mitt glob PMV					

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DGFIP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : GSM Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ - ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
 RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N° 2059-D 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : GSM		Néant <input type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

16	DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE	DGFIP N° 2059-E 2022
<small>Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)</small>		
Désignation de l'entreprise : GSM		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	566
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	297 783 838
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	297 783 838
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 214 410
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	19 415
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	198 689
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 432 514
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	41 762 996
Variation négative des stocks	OQ	733 864
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	142 243 016
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	16 427 564
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	2 408 189
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 676 426
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	205 252 055
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 93 964 297
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA
<small>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</small>		
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.</small>		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE <input type="checkbox"/> EV <input type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Ceadd Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).
 * Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2022

Formulaire obligatoire
(article 30 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GSM

ADRESSE (voie) 0000 LES TECHNODES

CODE POSTAL 78930 VILLE GUERVILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	245 056
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CEMENTS FRANCAIS
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1 245 056
Adresse : N° Voie LES TECHNODES
Code Postal 78930 Commune GUERVILLE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
 (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="SEAPM"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="482741295"/>	% de détention	<input type="text" value="56,40"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="49"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT"/>	Code Postal	<input type="text" value="77215"/>	Commune	<input type="text" value="AVON"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="FRAIMBOIS"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="417497849"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="PONT DE FRAIMBOIS"/>	Code Postal	<input type="text" value="54300"/>	Commune	<input type="text" value="MONCEL LES LUNEVILLE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="ELDA"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="756800587"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="26"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE DES ERABLES"/>	Code Postal	<input type="text" value="54180"/>	Commune	<input type="text" value="HEILLECOURT"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="GRANULATS DE LA DRÔME"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="439251661"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="ZAC DU MAS DE GRILLE"/>	Code Postal	<input type="text" value="34430"/>	Commune	<input type="text" value="SAINT JEAN DE VEDAS"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="SOCIETE PARISIENNE DE SABLIERES"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="304046980"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="101"/>	Voie	<input type="text" value="RUE GRANDE"/>	Code Postal	<input type="text" value="27106"/>	Commune	<input type="text" value="VAL DE REUIL"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SA"/>	Dénomination	<input type="text" value="DRAGAGES ET CARRIERES"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="341711125"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="ZI SUD"/>	Code Postal	<input type="text" value="71380"/>	Commune	<input type="text" value="EPERVANS"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SA"/>	Dénomination	<input type="text" value="DIJON BETON"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="016550865"/>	% de détention	<input type="text" value="15,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE GRAY"/>	Code Postal	<input type="text" value="21850"/>	Commune	<input type="text" value="SAINT APPOLINAIRE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="DES GRANETS"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="352593305"/>	% de détention	<input type="text" value="33,33"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DUMONT D'URVILLE"/>	Code Postal	<input type="text" value="80410"/>	Commune	<input type="text" value="CAYEUX SUR MER"/>
						Pays	<input type="text"/>

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
 (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Forme juridique	<input type="text" value="SCEA"/>	Dénomination	<input type="text" value="DE L'AVESNOIS"/>	% de détention	<input type="text" value="40,00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="327060687"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="7"/>	Voie	<input type="text" value="RUE MODESTE GOULET"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="51100"/>	Commune	<input type="text" value="REIMS"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="DE BALLOY"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="429313984"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="49"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="77215"/>	Commune	<input type="text" value="AVON"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="DU COLOMBIER"/>	% de détention	<input type="text" value="63,00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="437900616"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="2"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DU VERSAULT"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="94150"/>	Commune	<input type="text" value="RUNGIS"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="LES GRAVES DE L'ESTUAIRE"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="368500773"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DU PORT PETROLIER"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="76600"/>	Commune	<input type="text" value="LE HAVRE"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="STINKAL"/>	% de détention	<input type="text" value="35,00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="402036297"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="RUE FERQUES"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="62250"/>	Commune	<input type="text" value="MARQUISE"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="PONCIERE DE LA PETITE SEINE"/>	% de détention	<input type="text" value="42,25"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="435348107"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE DONNEMARIE EN MONTOIS"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="77480"/>	Commune	<input type="text" value="SAINT SAUVEUR LES BRAY"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SA"/>	Dénomination	<input type="text" value="SOCIETE DES CALCAIRES LORRAINS"/>	% de détention	<input type="text" value="49,92"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="442666533"/>				
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="AVENUE DES ERABLES"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="54180"/>	Commune	<input type="text" value="HEILLECOURT"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="GRANULATS OUEST"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="414885863"/>				
Adresse :	N° <input type="text" value="3"/>	Voie	<input type="text" value="RUE DU CHARRON"/>		
	Code Postal	<input type="text" value="44804"/>	Commune	<input type="text" value="SAINT HERBLAIN"/>	Pays <input type="text"/>

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utilisez un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
 (art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Forme juridique	<input type="text" value="SA"/>	Dénomination	<input type="text" value="EURARCO"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="783794365"/>	% de détention	<input type="text" value="64,99"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="SAINT FIRMIN"/>	Code Postal	<input type="text" value="80550"/>	Commune	<input type="text" value="LE CROTOY"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="LES QUATRE TERMES"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="502603590"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="CHEMIN SAINT JEAN"/>	Code Postal	<input type="text" value="13000"/>	Commune	<input type="text" value="SALON DE PROVENCE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="LES SABLES DE MEZIERES"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="440181758"/>	% de détention	<input type="text" value="50,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="LA BALLASTIERE"/>	Code Postal	<input type="text" value="37700"/>	Commune	<input type="text" value="SAINT PIERRE DES CORPS"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SNC"/>	Dénomination	<input type="text" value="SODRAMARIS"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="524527884"/>	% de détention	<input type="text" value="100,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="HANGAR N°1"/>	Code Postal	<input type="text" value="17000"/>	Commune	<input type="text" value="LA ROCHELLE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="BACHANT"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="322557232"/>	% de détention	<input type="text" value="80,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="LES TECHNODES"/>	Code Postal	<input type="text" value="78930"/>	Commune	<input type="text" value="GUERVILLE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="DE BARBEAU"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="450422563"/>	% de détention	<input type="text" value="49,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="SAINT SAUVEUR LES BRAY"/>	Code Postal	<input type="text" value="77480"/>	Commune	<input type="text" value="BRAY SUR SEINE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="D T M"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="304516420"/>	% de détention	<input type="text" value="83,33"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="HANGAR N°1"/>	Code Postal	<input type="text" value="17000"/>	Commune	<input type="text" value="LA ROCHELLE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="LES DRAGAGES DU PONT DE SAINT LEGER"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="782208086"/>	% de détention	<input type="text" value="60,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="MONICAN - RD 642"/>	Code Postal	<input type="text" value="47160"/>	Commune	<input type="text" value="DAMAZAN"/>
						Pays	<input type="text"/>

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input type="text" value="GIE"/>	Dénomination	<input type="text" value="GM"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="384232237"/>	% de détention	<input type="text" value="63,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="LES TECHNODES"/>	Code Postal	<input type="text" value="78930"/>	Commune	<input type="text" value="GUERVILLE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="GIE"/>	Dénomination	<input type="text" value="MANCHE EST"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="420007692"/>	% de détention	<input type="text" value="20,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="Z.I. ZONE BLEUE"/>	Code Postal	<input type="text" value="76370"/>	Commune	<input type="text" value="ROUXMESNIL-BOUTEILLES"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="GIE"/>	Dénomination	<input type="text" value="GRANULATS MARINS DE NORMANDIE"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="408586550"/>	% de détention	<input type="text" value="11,05"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="ROUTE DE L'ESTUAIRE"/>	Code Postal	<input type="text" value="76600"/>	Commune	<input type="text" value="LE HAVRE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="GRANULATS DE LAHONTAN"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="828703710"/>	% de détention	<input type="text" value="51,00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="LES TECHNODES"/>	Code Postal	<input type="text" value="78930"/>	Commune	<input type="text" value="GUERVILLE"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
						Pays	<input type="text"/>

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utilisez un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				N° 2065-SD 2022	
Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Designation de la société:			Adresse du siège social :		
GSM			LES TECHNODES CS 20001 78930 GUERVILLE		
SIRET 5 7 2 1 6 5 6 5 2 0 1 1 5 3					
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/01/2017		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SAS HEIDELBERGCEMENT FRANCE LES TECHNODES 78931 GUERVILLE CEDEX			SIRET 8 1 5 3 0 4 3 9 9 0 0 0 2 6		
B ACTIVITE					
Activités exercées Exploitation de gravières et de sablière			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	36 885 024	Déficit	
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
			43 482		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>					
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater V <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé : SAP					
Nom et coordonnées		ECF <input type="checkbox"/>	Visiteur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
- du prestataire :					
- du comptable :					
- du conseil :					
- du CGA ou du visiteur conventionné :					
- N° d'agrément :					

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI				
Au titre de l'année N		31/12/2021				
GSM 572165652						
Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case						
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)		Néant				
SAS GSM LES TECHNODES CS 20001 78930 GUERVILLE FR 572165652		PME au sens communautaire				
I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE						
Crédit d'impôt	Montant					
MEC	16 800					
Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
Dont montant préfinancé						
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte						
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail						
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés						
II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE						
Crédit d'impôt	Montant					
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)						
III – CAS PARTICULIERS						
Crédit d'impôt		Montant				
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N						
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois						
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.						
IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

SUIVPVSUIM

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

GSM
572165652

31/12/2021

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom :	D. S. L.
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0000 MONICAN-B.P. 16
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	47160 DAMAZAN
Pays :	

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :	GSM
Complément de désignation ou prénom :	
forme juridique ou titre :	SAS
N° / Type / Libellé voie :	0000 LES TECHNODES
Complément de distribution :	
Lieu-dit / hameau :	
Code postal / Ville :	78931 GUERVILLE
Pays :	

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES					
BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations	768 647	831 672			-63 025
Autres immobilisations financières					
SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES					
BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.